



Retracting dismissal

Par **mamimolette**, le **07/11/2013 à 16:37**

Mon employeur m'a licencié faute grave le 26 octobre. J'ai contesté ce licenciement en indiquant faire valoir mes droits aux prud'hommes sachant que beaucoup d'erreurs ont eu lieu au cours de la procédure. Maintenant il me demande de négocier une transaction. Est-il possible que je demande la rétractation du licenciement et que nous signions une rupture conventionnelle à la place ?

Par **P.M.**, le **07/11/2013 à 17:54**

Bonjour,

La rupture conventionnelle implique qu'aucun litige ne subsiste, ce qui n'est donc pas le cas, en plus, elle n'a pas la valeur d'une transaction ce qui n'empêche pas potentiellement un recours ultérieur, d'autre part, le contrat de travail étant déjà rompu, il ne peut pas l'être de nouveau...

Par une transaction, vous pouvez tout autant obtenir les indemnités prévues si l'employeur retire la faute grave donc le paiement du préavis et des congés payés afférents et l'indemnité de licenciement...

Il conviendrait bien sûr de bien prendre le temps de la réflexion avant de conclure...

Par **mamimolette**, le **12/11/2013 à 09:06**

Merci pour votre réponse claire et précise. Mais de quelle manière pourrait-il retirer la faute grave maintenant que j'ai reçu la lettre et que j'ai un rendez-vous avec Pôle emploi le 18 novembre. Ça fait 1 semaine qu'il m'a proposé de négocier et toujours pas de réponse. Je compte saisir les prud'hommes cette semaine pour ne pas perdre de temps au cas où il changerai d'avis sur la transaction.

Par **P.M.**, le **12/11/2013 à 13:36**

Bonjour,

Il pourrait être indiqué dans la transaction que la faute grave est retirée et que l'employeur verse les indemnités en conséquence en les énumérant...

Par **mamimolette**, le **12/11/2013** à **21:23**

Merci d avoir pris le temps de me repondre.